

CONTRAT D'UTILISATION ET DE VENTE DES SERVICES D'AFFILIATION DU SITE WWW.GAMINGAFFILIATION.FR

L'utilisation des services Gaming Affiliation implique l'acceptation pleine et entière de ces Conditions Générales d'Utilisation et de Ventes. BDG se réserve le droit d'apporter des modifications aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente à tout moment, en publiant les conditions modifiées sur le site Gaming Affiliation. La continuité d'utilisation des services Gaming Affiliation par l'Affilié, entraîne l'acceptation tacite de ces conditions modifiées.

Les Présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Ventes sont entendues :

Entre la Société BDG, SAS au capital de 126 766 €, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n° 828856971, dont le siège social est situé au 642 avenue de Violési, RN8 Centre Neptuna, 13320 BOUC BEL AIR, prise en la personne de son représentant légal en exercice.

Et désignée ci-après «BDG», d'une part,

Et toute personne physique ou morale, en mesure de justifier un extrait KBIS au titre de son activité professionnelle au titre de laquelle elle s'engage dans les présentes.

Et désignée ci-après « L'AFFILIÉ », d'autre part,

BDG et L'AFFILIÉ sont ci-après dénommés ensemble « LES PARTIES ».

❖ ARTICLE 1 – DÉFINITION

Pour les besoins du présent contrat, les termes définis ci-après ont la signification suivante :

Logiciel d'Affiliation : Notre logiciel/plateforme permettant la définition, l'enregistrement et la diffusion de Programmes d'Affiliation pour le compte d'un Annonceur et accessible via le site GAMINGAFFILIATION.FR. Le Logiciel comptabilise le nombre et la nature des connexions établies entre les sites des Affiliés et ceux des annonceurs, permettant ainsi de calculer le montant des commissions dues par l'Annonceur à ses différents Affiliés au titre des Programmes d'Affiliation.

Les Services : Désigne l'ensemble des fonctionnalités disponibles via le Logiciel d'Affiliation.

Affilié : Toute personne éditrice de services ou de contenu en ligne sur internet qui s'inscrit gratuitement par le biais du formulaire d'adhésion et postule aux programmes d'affiliation des Annonceurs qui lui permet d'être rémunérée par ce dernier.

Utilisateur : Toute personne morale ou physique qui utilise le site GAMINGAFFILIATION soit en tant qu'Annonceur, soit en tant qu'Affilié.

Programme d'Affiliation : Action de l'Annonceur dans le but d'augmenter ses ventes et/ou d'acquérir de nouveaux clients, il souscrit sur le site GAMINGAFFILIATION et propose un Programme d'Affiliation dans lequel il définit les conditions et les modalités de commissionnements des Affiliés.

Conversion : Désigne l'action par laquelle un Internaute clique sur un lien inséré figurant sur un site Affilié mis en place dans le cadre d'un Programme d'Affiliation, conduisant à une opération de vente, à l'inscription à un formulaire, à l'ouverture d'un compte ou de toute autre opération de souscription réalisée en ligne.

Internaute : Personne physique ou morale utilisatrice du réseau internet qui s'est connectée sur un site Affilié et être orienté vers un site Annonceur pour réaliser des opérations.

Parties : Les parties sont les personnes qui en ont acceptées les Présentés Conditions.

Les Présentés Conditions : désignent l'ensemble des termes de ce document, en tant que convention entre les parties.

❖ ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Les Présentés Conditions générales d'utilisation et de ventes s'appliquent de façon exclusive à tout Utilisateur du site GAMINGAFFILIATION propriété de la SAS BDG.

BDG a créé et développé un logiciel de gestion de Programme d'Affiliation GAMINGAFFILIATION via le site internet <http://www.gamingaffiliation.com/>

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve des Utilisateurs à ces Présentés Conditions, à l'exclusion de tous autres documents tels que catalogues, prospectus etc. émis par BDG et qui n'ont qu'une valeur indicative. Toute condition contraire opposée par l'Utilisateur sera, donc à défaut d'acceptation expresse, inopposable à BDG, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que BDG ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des Présentés Conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

BDG se réserve le droit de modifier les Présentés Conditions générales à tout moment.

❖ ARTICLE 3 – MODALITÉS D'ADHÉSION

3.1 Pour l'Affilié

L'Affilié qui souhaite accéder au service de BDG doit remplir le formulaire d'adhésion dont les champs sont obligatoires et cochez la case « j'accepte les Conditions générales d'utilisation et de vente de GAMINGAFFILIATION ». La confirmation d'inscription entraîne l'acceptation sans réserve des Conditions générales d'utilisation.

Le particulier s'engage à fournir des renseignements de bonne foi, à jour et les déclare exacts.

BDG fournit un identifiant et un code d'accès à l'Affilié. L'Affilié s'engage à tout mettre en œuvre pour conserver secret son code d'accès le concernant et à ne pas les divulguer à des tiers sous quelque forme que ce soit. L'Affilié est entièrement responsable de l'utilisation de son code d'accès.

Toutefois, BDG se réserve le droit de rejeter, toute demande d'adhésion, sans avoir à justifier sa décision et ce sans recours possible ni indemnités de quelque nature que ce soit, notamment :

- Pour les sites Affilié dont le contenu porterait atteinte à l'image et à la réputation de BDG ainsi qu'à la législation en vigueur ;
- Dans le cas où, les renseignements fournis dans le formulaire d'adhésion ne seraient pas exacts.

3.2 Pour l'Annonceur

L'Annonceur qui souhaite lancer un programme d'affiliation via le Logiciel GAMINGAFFILIATION doit créer un compte client sur le site GAMINGAFFILIATION. L'Annonceur doit remplir le formulaire d'inscription et valider sa commande dans les conditions prévues à l'article 4.2 des présentes.

BDG fournit un identifiant et un code d'accès à l'Annonceur. L'Annonceur s'engage à ne pas divulguer son code d'accès sous quelque forme que ce soit. Il est entièrement responsable de l'utilisation de son code d'accès.

L'Annonceur s'engage à remplir le formulaire de bonne foi en fournissant des renseignements exacts. Il s'engage à maintenir à jour les renseignements le concernant.

❖ **ARTICLE 4 – TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

L'inscription aux Services de GAMINGAFFILIATION en tant qu'Affilié est gratuite.

❖ **ARTICLE 5 – UTILISATION DU SERVICE**

Seuls les utilisateurs enregistrés sur GAMINGAFFILIATION ont le droit d'accès au service sous les conditions suivantes. Ils pourront se connecter à tout moment – à l'exception des périodes de maintenance – à savoir : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les dimanche et jours fériés, avec assistance des équipes techniques de GAMINGAFFILIATION dans les conditions prévues à l'article 16.5 « support technique ».

L'Affilié muni de son identifiant et de son code d'accès peut accéder à son interface de gestion pour participer aux Programmes d'Affiliation mis en ligne par les Annonceurs sur le site GAMINGAFFILIATION.

L'Affilié est libre d'adhérer ou non aux différents Programmes d'Affiliation diffusés par les Annonceurs.

En adhérant au Programme d'Affiliation proposé par l'Annonceur, l'Affilié accepte sans réserve les conditions d'Affiliation notamment les montants et les modalités de versement des commissions imposés par l'Annonceur.

L'Affilié autorise BDG à classer son site dans l'une des catégories définies par elle. BDG pourra sur demande d'un Annonceur lui transmettre une liste de sites d'Affiliés en fonction des catégories demandées, ce que l'Affilié autorise expressément.

Toute modification dans le contenu d'un site et/ou dans la nature des prestations offertes, doit être portée à la connaissance des Annonceurs proposant leur(s) Programme(s) d'Affiliation sur le site GAMINGAFFILIATION. BDG et l'Annonceur se réserve, dès lors, le droit de refuser la poursuite des relations avec le(s) site(s) modifié(s).

L'Affilié et l'Annonceur reconnaissent que BDG n'intervient en aucune manière dans leur relation. La définition, la mise en ligne et le fonctionnement des programmes d'affiliation des Annonceurs, ainsi que les éventuelles modifications et interruptions, restent sous l'entière responsabilité de l'Affilié et de l'Annonceur.

❖ **ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DE L'AFFILIÉ**

L'Affilié s'engage à fournir à BDG et à l'Annonceur des informations exactes, notamment sur ses méthodes promotionnelles et à maintenir ses informations à jour sur son compte GAMINGAFFILIATION.

Dans le cadre de la promotion du site de l'Annonceur, il s'interdit d'utiliser d'autres visuels que ceux mis à disposition par l'Annonceur sauf accord exprès de ce dernier.

L'Affilié déclare et garantit qu'il a procédé ou qu'il procédera, à ses frais et sous sa seule responsabilité, à l'ensemble des démarches administratives le concernant qui pourraient être nécessaires du fait de l'adhésion aux Services.

L’Affilié ne doit pas mettre le lien du site de l’Annonceur sur d’autres sites que les siens. En outre, il s’engage à ce que tous les moyens promotionnels qu’il utilise ne contiennent pas de contenu répréhensible au sens de la loi, et notamment il s’engage :

- De veiller au respect de l’ordre public et aux bonnes mœurs ;
- De respecter la réglementation en matière de collecte et utilisation des données personnelles (Loi N°78-17 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978). A ce titre, l’Affilié s’engage à afficher clairement son règlement en matière de donnée personnelle sur son site internet.

L’Affilié garantit BDG contre toute action, réclamation ou recours d’un Annonceur, d’un Internaute ou d’un tiers, ayant pour origine le contenu et/ou les pratiques mises en œuvre à partir du ou des sites de l’Affilié, ainsi que pour toute réclamation en rapport avec l’utilisation de l’affiliation du logiciel ou des services GAMINGAFFILIATION.

Le non-respect de l’une des quelconques dispositions des Présentes Conditions générales entrainera l’exclusion de l’Affilié du réseau GAMINGAFFILIATION.

❖ ARTICLE 7 – COMMISSIONS DUES À L’AFFILIÉ

Le montant et les modalités de versement des commissions dues par l’Annonceur à l’Affilié sont définis dans les « Conditions d’Affiliation » du Programme d’Affiliation proposé par l’Annonceur sur le site GAMINGAFFILIATION.

Le Logiciel GAMINGAFFILIATION enregistre chaque visite sur le site de l’Annonceur et les Conversions opérées par les Internaute. Il est convenu entre les parties que les enregistrements effectués par le Logiciel de GAMINGAFFILIATION font foi des visites et opérations de conversion dans l’exécution du Programme d’Affiliation. BDG met à la disposition des Affiliés et des Annonceurs les enregistrements effectués par le Logiciel.

Le Logiciel GAMINGAFFILIATION détermine en conséquence, le montant des versements dû à l’Affilié par l’Annonceur.

L’Affilié atteignant un seuil de gain déterminé dans le Programme d’Affiliation proposé par l’Annonceur, il peut lancer une « demande de paiement » figurant dans son interface de gestion, qui est automatiquement transmise à l’Annonceur.

La « demande de paiement » par l’Affilié contient la liste des conversions générées, les commissions dues à l’Affilié.

Le paiement doit être effectué par l’Annonceur dès réception des « demande de paiement » listant les commissions dues à l’Affiliés.

En aucun cas BDG ne sera tenue responsable en cas de non-paiement des commissions dues à l’Affilié par l’Annonceur.

❖ ARTICLE 8 – DURÉE DU CONTRAT ANNONCEUR / RÉSILIATION

8.1 Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la confirmation d’inscription par l’Utilisateur.

A noter que BDG se réserve le droit de rejeter l'inscription si elle se trouve en désaccord pour quelques raisons que ce soit avec ces présentes conditions.

Il est conclu pour une durée d'un (1) mois.

Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction, pour des nouvelles périodes d'un (1) mois à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, signifiée par lettre recommandée avec avis de réception, un (1) mois au moins avant l'arrivée du terme.

8.2 Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié par anticipation, par l'une ou l'autre des parties, en cas d'inexécution de l'une des obligations y figurant.

La résiliation anticipée intervient trois jours après mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à la partie défaillante. Elle indique la raison et l'intention de faire application de la présente clause.

❖ ARTICLE 9 – CONSÉQUENCES DE LA CESSATION DES RELATIONS

La cessation du présent contrat entraînera les conséquences suivantes :

- L'Annoncéur réglera immédiatement toutes les sommes restant dues à BDG au titre du présent contrat ;
- BDG remettra immédiatement à l'Annoncéur toute la documentation et supprimera le ou les Programmes d'Affiliation en cours ;
- BDG cessera d'utiliser l'ensemble des éléments fournis par l'Annoncéur.

❖ ARTICLE 10 - LICENCE

BDG concède à l'Utilisateur un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation des Services, pendant toute la durée du Contrat et pour le monde entier.

Le droit d'utilisation s'entend comme le droit de représenter et de mettre en œuvre les Services applicatifs conformément à leur destination.

L'Utilisateur ne peut utiliser les Services GAMINGAFFILIATION qu'en accord avec l'objet des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Ventes et de leur documentation. En particulier, la licence pour les Services n'est accordée que dans le seul but de permettre à l'utilisateur d'utiliser les services, à l'exclusion de toute autre finalité.

L'Utilisateur ne pourra en aucun cas mettre les Services GAMINGAFFILIATION à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

❖ ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Utilisateur est et demeure propriétaire de l'ensemble des Données qu'il utilise via le logiciel d'affiliation GAMINGAFFILIATION dans le cadre des Présentes Conditions.

BDG est, et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément du logiciel GAMINGAFFILIATION et des Services mis à disposition de l'Utilisateur, ainsi plus généralement de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre ou développée dans le cadre des Présentes Conditions.

Les Présentes Conditions ne confèrent à l'Utilisateur aucun droit de propriété sur les Solutions. La mise à disposition temporaire des Solutions dans les conditions prévues dans les Présentes Conditions, ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice de l'Utilisateur, au sens du Code français de la propriété intellectuelle et industrielle.

L'Utilisateur s'interdit de reproduire tout élément des Logiciels, ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

L'Utilisateur s'interdit copier, modifier, distribuer, vendre, ou louer une partie des Services GAMINGAFFILIATION ou des logiciels inclus, et de désosser ou tenter d'extraire le code source de ce logiciel.

Toute reproduction ou utilisation des éléments du Service constituerait une violation de la réglementation en matière de propriété intellectuelle et industrielle.

L'Utilisateur ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant du Contrat, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert de ces droits et obligations.

L'Utilisateur accorde le droit à BDG, de communication, de publication, de représentation publique, d'affichage de sa marque et de ses références, en tant que Client utilisant les services de BDG et donc de sa marque GAMINGAFFILIATION.

BDG se réserve la possibilité d'engager des poursuites à l'encontre les personnes qui porteraient atteinte à ses droits et aux Présentes Conditions.

❖ **ARTICLE 12 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Site <http://www.gamingaffiliation.com/> a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés et est enregistré sous le numéro 1866218

Les informations personnelles collectées par BDG ne font l'objet d'aucune transmission à ses partenaires ou quelconque entité.

❖ **ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES DONNÉES**

13.1 Données personnelles

Si les Données transmises aux fins d'utilisation des Services applicatifs comportent des données à caractère personnel, l'Utilisateur garantit à BDG qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés », et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait desdites données personnelles.

A ce titre, l'Utilisateur garantit à BDG contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites et hébergées via le Service applicatif.

Dans le cas où les Données sont stockées sur des serveurs localisés dans des pays hors du territoire de l'Union Européenne, une autorisation spécifique de transfert des données doit être obtenue auprès de la

CNIL. BDG s'engage à informer l'Utilisateur de la localisation des Données et plus généralement, à communiquer toutes les informations utiles et nécessaires pour réaliser les déclarations.

13.2 Exploitation des données

L'Utilisateur assure la responsabilité éditoriale éventuelle de l'utilisation du logiciel d'affiliation GAMINGAFFILIATION.

L'Utilisateur est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation du logiciel d'affiliation GAMINGAFFILIATION. Il garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les Données et contenus. En conséquence BDG dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des Données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins de L'Utilisateur.

L'Utilisateur garantit BDG contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

Plus généralement, l'Utilisateur est seul responsable des contenus et messages diffusés et/ou téléchargés via le logiciel d'affiliation GAMINGAFFILIATION. L'Utilisateur demeure le seul propriétaire des Données constituant le contenu des services GAMINGAFFILIATION.

13.3 Sécurité des données

Chacune des Parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données.

BDG s'engage à crypter l'ensemble des protocoles d'accès aux Services.

Sous réserve de l'Article « Responsabilité – Force majeure»,

- BDG s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des données contenues dans les Solutions.
- BDG mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher tout accès ou utilisations fraudueuses des Données et à prévenir toutes pertes, altérations et destructions des Données.

❖ ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ / FORCE MAJEURE

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre Partie.

En conséquence, BDG ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles de l'Annonceur ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des prestations.

Dans tous les cas, le montant de la responsabilité de BDG est strictement limité au remboursement du montant des sommes effectivement payées par l'Annonceur, à la date de survenance du fait générateur de responsabilité, correspondant au nombre de jours de défaillance de BDG.

BDG ne saurait en outre, être tenu responsable de la destruction accidentelle des Données par l'Annonceur ou un tiers ayant accédé au logiciel d'affiliation GAMINGAFFILIATION au moyen des Identifiants remis à l'Annonceur.

BDG ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage en cas de préjudice causé par une interruption ou une baisse de service de l'opérateur de télécommunications, du fournisseur d'électricité ou en cas de force majeure.

Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations dans le cadre des Présentes Conditions, si un tel manquement résulte : d'une décision gouvernementale, en ce compris tout retrait ou suspension d'autorisations quelles qu'elles soient, d'une grève totale ou partielle, interne ou externe à l'entreprise, d'un incendie, d'une catastrophe naturelle, d'un état de guerre, d'une interruption totale ou partielle ou d'un blocage des réseaux de télécommunications ou électrique, d'acte de piratage informatique ou plus généralement tout autre évènement de force majeure présentant les caractéristiques définies par la jurisprudence.

La Partie constatant l'évènement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation. La suspension des obligations ou le retard ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

❖ ARTICLE 15 – QUALITÉ DE SERVICE

15.1 Mise en garde

BDG s'engage à assurer le fonctionnement du Site GAMINGAFFILIATION afin de permettre une utilisation optimale dans les conditions définies dans les Présentes Conditions générales.

L'Utilisateur déclare être informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement :

- Sur la sécurité dans la transmission des données,
- Sur l'obligation de protéger son matériel ou son réseau informatique avec un anti-virus régulièrement mis à jour,
- Sur les performances non garanties en termes de volume et de rapidité de transmission des données,
- Sur le fait que la continuité d'accès au service n'est pas garantie.

15.2 Disponibilité

BDG s'engage à mettre en place des contrôles efficaces de nature à procurer une assurance raisonnable que l'Utilisateur puisse accéder et utiliser les Services concernés de manière continue pendant 99,9% du temps.

En cas de non-respect au cours d'un mois des engagements de disponibilité, le montant total HT des pénalités dues pour un mois est plafonné à 10% du forfait mensuel HT souscrit par l'Annonceur.

15.3 Sécurité

BDG s'emploie à sécuriser l'accès et l'utilisation des Services, en tenant compte des protocoles, conformément aux pratiques en vigueur.

BDG s'engage à mettre en place des contrôles efficaces de protection contre l'accès physique et électronique non autorisé à ses systèmes d'exploitation et Services, ainsi qu'aux renseignements confidentiels des Utilisateurs afin de procurer une assurance raisonnable que l'accès aux données de ceux-ci

soit limité aux personnes autorisées et que leurs renseignements confidentiels soient protégés contre toute utilisation non conforme à leur usage.

15.4 Intégrité

BDG s'engage à mettre en place des contrôles efficaces de nature à procurer une assurance raisonnable que les Services mis à dispositions des Utilisateurs traitent les données qui lui sont confiés sans risques d'omission, altération, déformation ou toutes autres formes d'anomalie susceptibles de nuire à l'intégrité des résultats issus de ces Services et que les traitements sont en conformité avec la réglementation légale qui leur sont applicables.

15.5 Assistance technique

Les coordonnées du support technique sont remises à l'Utilisateur lors de la souscription aux services.

Le support technique est joignable par email.

15.6 Maintenance

BDG prend en charge la maintenance corrective des Solutions.

Le service peut être occasionnellement suspendu en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des services.

BDG s'engage à procéder aux maintenances correctives par ordre de criticité qu'il définit arbitrairement, et à déployer les mises à jour évolutives pendant les périodes creuses d'activité de **22h à 8h** (GMT+1).

En cas d'anomalie bloquante, BDG s'engage à prendre en compte le signalement le plus rapidement possible ; dès lors, BDG s'efforce de corriger l'anomalie bloquante dans les meilleurs délais.

BDG n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :

- Refus de l'Annonceur de collaborer avec BDG dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- Utilisation des Services applicatifs de manière non conforme à leur destination ou à leur documentation ;
- Modification non autorisée des Solutions par l'Annonceur ou par un tiers ;
- Manquement de l'Annonceur à ses obligations au titre du Contrat ;
- Implantation de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec les Services applicatifs ;
- Défaillance des réseaux de communication électronique ;
- Acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- Détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation des Services applicatifs.

15.7 Sauvegarde des données

BDG s'engage à sauvegarder les données mises à disposition par l'Utilisateur, dans les conditions suivantes : Sauvegardes des données journalières avec 7 jours de rétention, et sauvegardes hebdomadaires avec 2 mois de rétention.

❖ ARTICLE 16 - CONFIDENTIALITÉ

Chacune des Parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ; et n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes du Contrat.

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée du Contrat et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de cinq ans après le terme du Contrat.

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre du Contrat.

❖ ARTICLE 17 – ELECTION DU DOMICILE DE JURIDICTION

Pour toute action judiciaire, l'élection du domicile est faite au Tribunal de Commerce relevant du siège social de BDG, même en cas de pluralité des défendeurs, ce qui est expressément accepté par les Utilisateurs.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des Présentées Conditions serait réputée ou déclarée, par décision de justice, illégale ou non écrite, les autres dispositions des Présentées Conditions resteront intégralement en vigueur.

Si vous avez des questions concernant le Programme d'affiliation ou le présent Contrat, veuillez contacter GamingAffiliation par courrier électronique à ...@....com